



# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU



**ANNEE 2019**



# sommaire

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2019.....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE D'EAU POTABLE.....</b>	<b>5</b>
3.1	PRESENTATION ET MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	5
3.2	POPULATION DESSERVIE ET NOMBRE D'ABONNES.....	7
3.3	LA RESSOURCE EN EAU.....	9
3.4	LE RESEAU DE DISTRIBUTION.....	15
<b>4</b>	<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE TECHNIQUES.....</b>	<b>19</b>
4.1	LA QUALITE DE L'EAU.....	19
4.2	LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	20
4.3	LES PERFORMANCES DU RESEAU DE DISTRIBUTION.....	22
4.4	LA GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU DE DISTRIBUTION.....	23
4.5	LES RENOUELLEMENTS ET TRAVAUX NEUFS REALISES.....	26
<b>5</b>	<b>LES INDICATEURS DE PERFORMANCE FINANCIERS.....</b>	<b>28</b>
5.1	PRIX TTC DU SERVICE AU M <sup>3</sup> POUR 120 M <sup>3</sup> (D102.0).....	28
5.2	LES RECETTES ET LES CHARGES DU SERVICE.....	29
5.3	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P109.0).....	30
5.4	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2).....	30
5.5	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0).....	30
<b>6</b>	<b>LE SERVICE RENDU AUX USAGERS.....</b>	<b>32</b>
6.1	LE SERVICE CLIENT.....	32
6.2	OUVERTURE DES BRANCHEMENTS.....	32
6.3	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1).....	33
6.4	TAUX DE RECLAMATIONS.....	33
<b>7</b>	<b>SYNTHESE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>35</b>

# 1 INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) exerce sa compétence alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, elle présente chaque année son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales. Ce rapport répond à une exigence de transparence sur la gestion technique et financière du service d'eau potable, via notamment la présentation des indicateurs de performance règlementaires.

L'année 2019 constitue la quatrième année du nouveau contrat de délégation du service public d'eau potable qui, par délibération du Conseil Communautaire du 30 octobre 2015 a été attribué, à la société VEOLIA EAU, ayant constitué la société d'exploitation d'eau du Bassin d'Arcachon Sud (SEEBAS), pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

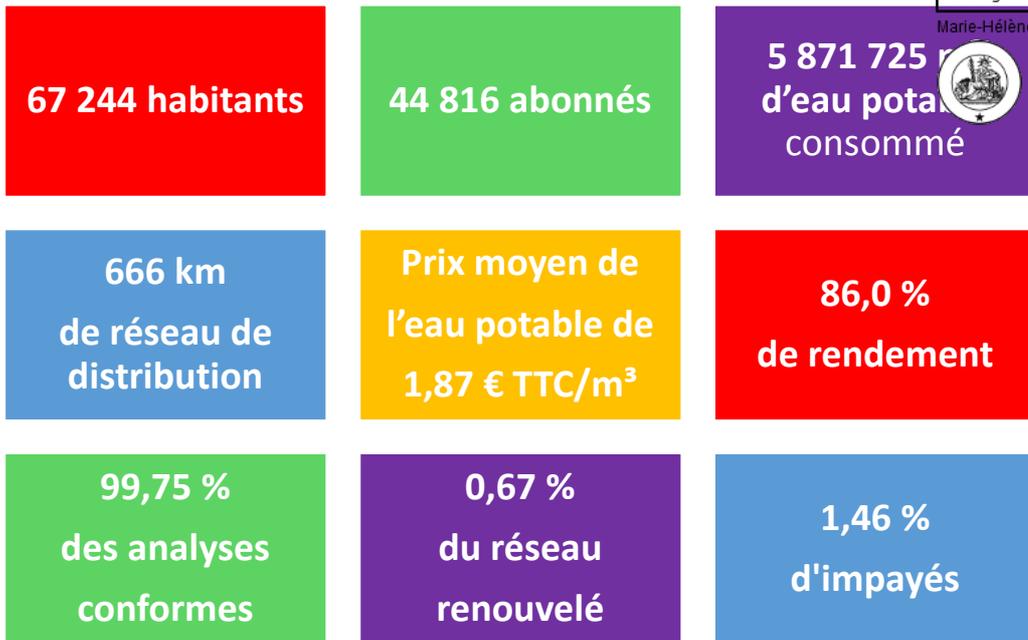
Cette année 2019 a été marquée par une intensification du programme de renouvellement avec 7,2 km de réseau et plus de 300 branchements renouvelés par la collectivité auxquels s'ajoutent les 800 branchements renouvelés par le délégataire.

L'année 2019 a également vu la finalisation du déploiement du dispositif de télérelève des compteurs permettant aux usagers un meilleur suivi de leur consommation ainsi qu'une facturation sans estimation au réel de la consommation.

D'un point de vue technique, on note en 2019 une progression sensible du nombre d'abonnés (+2,3 %) et des volumes comptabilisés (+1,6 %). La consommation moyenne par abonné est en diminution pour atteindre 121 m<sup>3</sup>/an. En 2019, le rendement poursuit son amélioration initiée en 2015 pour atteindre 86 %, soit 2,5 points de plus qu'en 2018.

Quant au prix de l'eau, celui-ci est maîtrisé avec une valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, proche de celle de 2019 soit 1,87 €/m<sup>3</sup> toutes taxes comprises sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup>.

## 2 Les chiffres clés de l'année 2019





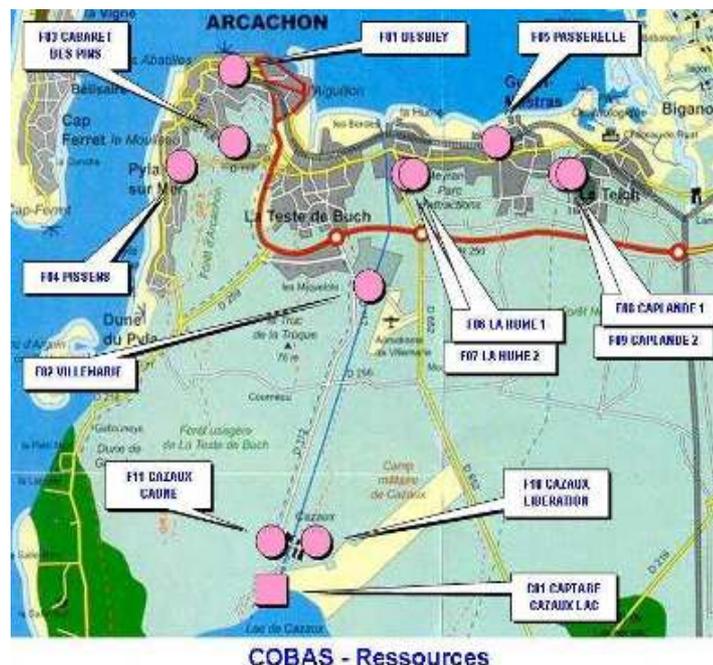
### 3 Caractéristiques techniques du service d'eau potable

#### 3.1 Présentation et Mode de gestion du service public d'alimentation en eau potable

Avec plus de **67 000 habitants permanents** et environ 200 000 habitants en période estivale, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (C.O.B.A.S.) est l'une des plus importantes Agglomération du Département de la Gironde.

Structure de Coopération Intercommunale, la COBAS regroupe 4 communes adhérentes :

- 💧 Arcachon (11 400 habitants)
- 💧 La Teste de Buch (26 525 habitants)
- 💧 Gujan-Mestas (21 435 habitants)
- 💧 Le Teich (7 884 habitants)



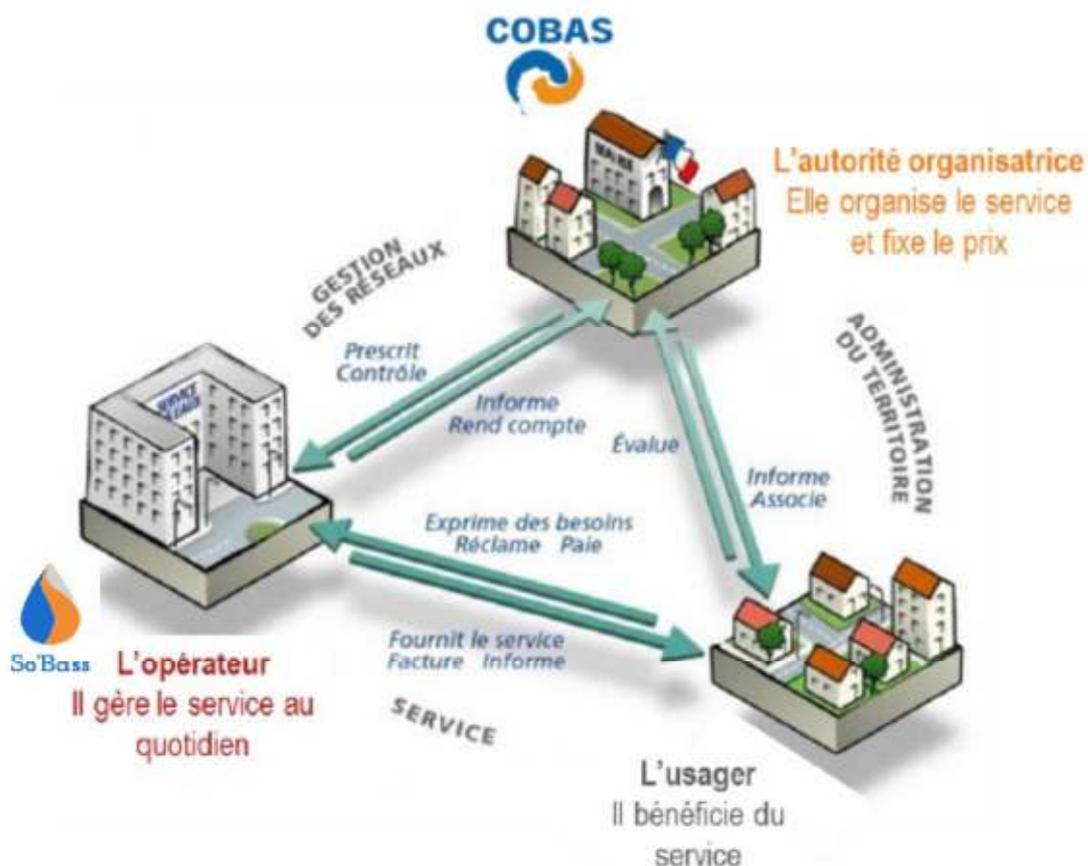
Parmi ses compétences, la COBAS est en charge de la production et de la distribution d'eau potable gérée via 1 contrat de délégation de service public commun à l'ensemble des communes de l'agglomération dont l'opérateur est la société SEEBAS.

La COBAS contrôle les activités du Délégué et assume financièrement les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud est **l'autorité organisatrice** du service public de l'eau potable et a pour objectifs :



- La définition des missions du service public de l'eau et des conditions dans lesquelles elles doivent être remplies ;
- Le contrôle de la bonne exécution de ces missions par l'opérateur du réseau ;
- La gestion du patrimoine du service d'eau, en exerçant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et une partie de la maîtrise d'œuvre ;
- Et la satisfaction des besoins des usagers.



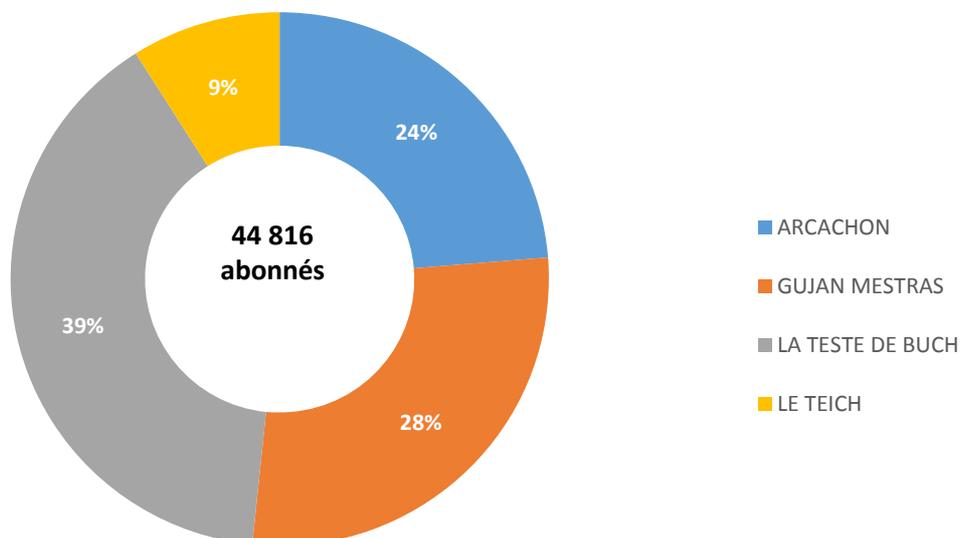
*Schéma synoptique de l'organisation du service d'eau potable de la COBAS*

### 3.2 Population desservie et nombre d'abonnés

Au 31 décembre 2018, le service public d'alimentation en eau potable de la  A.S. dessert **66 816 habitants, soit 43 796 abonnés**. La répartition par commune est récapitulée dans le tableau et le graphique suivants.

Commune	Nombre d'habitants estimé	Nombre d'abonnés
ARCACHON	11 400	10 625
GUJAN MESTRAS	21 435	12 507
LA TESTE DE BUCH	26 525	17 657
LE TEICH	7 884	4 026
<b>C.O.B.A.S.</b>	<b>67 244</b>	<b>44 816</b>

#### RÉPARTITION DES ABONNÉS PAR COMMUNE



On constate que les Testerins représentent près de 40 % des abonnés du service, devant les Gujanais et les Arcachonnais. Les Teichois représentent quant à eux 9 % du nombre total d'abonnés.

## Particularités locales

Le service d'eau potable de la COBAS est caractérisé par la présence de nombreux « gros consommateurs d'eau », souvent rattachés au secteur du tourisme : hôtels, campings, infrastructures de loisirs...

On dénombre un seul usager dit « non domestique » sur le territoire de la COBAS : l'Esturgeonnière, au Teich.

## Evolution du nombre d'abonnés

Depuis 2010, le nombre d'abonnés du service ne cesse d'augmenter du fait de l'attractivité du territoire, pour atteindre aujourd'hui un total de 44 816 abonnés (ce qui représente 67 244 habitants desservis). Le taux de croissance moyen sur les 5 dernières années s'établit à 2.3 % par an.

### Evolution du nombre d'abonnés



#### **Indicateur D101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis**

**67 244 habitants en 2019 sur la C.O.B.A.S.**



### 3.3 La ressource en eau

#### Les installations

#### La production d'eau potable

- 11 forages profonds
- 1 prise d'eau dans le lac de cazaux
- 29,6 km de canalisation d'adduction d'eau brute
- 10 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 37816 m<sup>3</sup>/j

#### La distribution aux usagers

- 16 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 21 420 m<sup>3</sup>
- 666 km de canalisations de distribution
- 11 stations de surpression
- 47 258 compteurs

Le tableau ci-après récapitule la situation administrative des sites de la C.O.B.A.S. vis-à-vis de l'existence des arrêtés préfectoraux d'autorisation de prélèvement et des périmètres de protection.

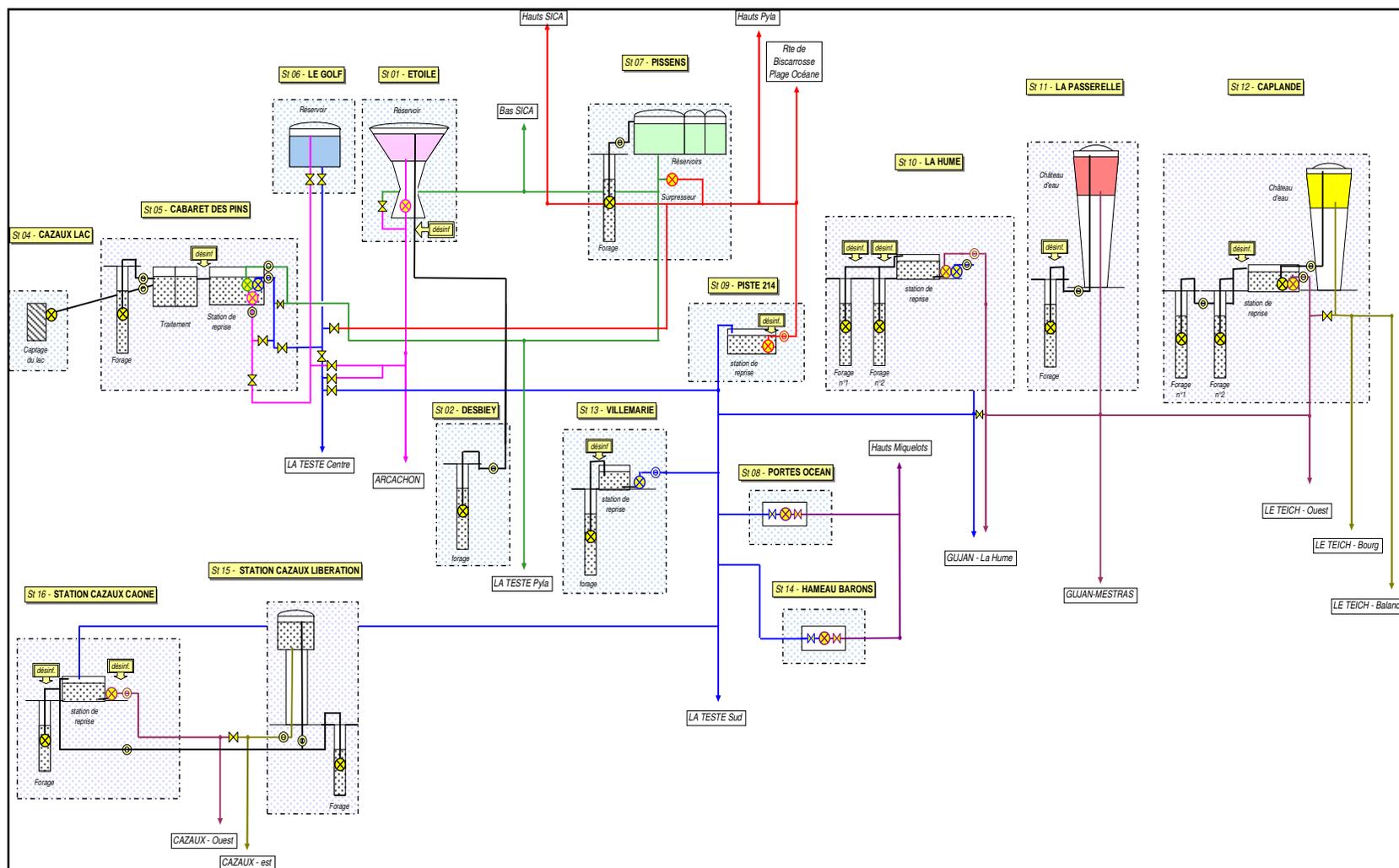
POINTS D'EAU					ARRETES PREFECTORAUX							
					PERIMETRES DE PROTECTION		AUTORISATIONS DE PRELEVEMENT					
N° interne	NOM	COMMUNE	Profond.	Ind. BRGM	observat.	date	(f) copie reçue	date	(f) copie reçue	m3/h	m3/jour	m3/an
110 0-F01	DESBIEY	ARCACHON	478,00	025 0 5		09/12/1987				95	1 900	693 500
110 0-F02	VILLEMARIE	LA TESTE DE BUCH	506,00	049 4 79		23/05/2003		23/05/2003		150	3 000	1 000 000
110 0-F03	CABARET DES PINS	LA TESTE DE BUCH	609,00	048 4 57		01/04/1985		18/08/1980		220	5 280	1 927 200
110 0-F04	PISSENS	LA TESTE DE BUCH	480,00	049 3 88		23/05/2003		23/05/2003		120	1 500	550 000
110 0-F05	LA PASSERELLE	GUJAN-MESTRAS	378,00	050 1 5		09/12/1987		17/10/1988		120	2 880	876 000
110 0-F06	LA HUME 1	GUJAN-MESTRAS	615,50	048 4 58		01/04/1985		18/08/1980		170	4 080	1 489 200
110 0-F07	LA HUME 2	GUJAN-MESTRAS	402,00	048 4 58		01/08/1985		09/04/1984		150	2 500	912 500
110 0-F08	CAPLANDE 1	LE TEICH	390,00	050 1 4		09/12/1987		14/10/1965		60	625	228 125
110 0-F09	CAPLANDE 2	LE TEICH	310,00	050 1 06		03/11/1989		26/04/1988		150	3 000	1 095 000
110 0-F10	CAZAUX LIBERATION	LA TESTE DE BUCH	129,00	048 8 001		01/04/1985		25/04/1961		25	500	182 500
110 0-F11	CAZAUX CAONE	LA TESTE DE BUCH	185,00	048 6 053		01/06/2015		01/06/2015		80	1 400	250 000
110 0-C01	CAPTAGE CAZAUX LAC	LA TESTE DE BUCH	0,00	049 6 57		03/12/2010		03/12/2010		1000	20 000	3 000 000
							<b>Légende (f)</b>					
								Document reçu			10 000	Prescrit
								Document pas reçu			10 000	Calculé

Au-delà de l'aspect administratif, le tableau suivant synthétise les capacités de production et de stockage des installations de la C.O.B.A.S.

Installation de production	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)*	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
ST 01 - 02 – DESBIEY / ETOILE	1 500	3 000
ST 04 - CAZAUX LAC	20 000	1 300
ST 05 - CABARET DES PINS	3 240	
ST 07 - PISSENS	1 476	6 000
ST 10 - LA HUME	3 720	1 000
ST 11 - LA PASSERELLE	1 640	1 500
ST 12 - CAPLANDE	2 120	900
ST 13 - VILLEMARIE	2 300	1 000
ST 15 - CAZAUX-LIBERATION	500	350
ST 16 - CAZAUX-CAONE	1 320	500
<b>Capacité totale</b>	<b>37 816</b>	<b>15 550</b>

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m <sup>3</sup> /h)	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
ST 08 - PORTE DE L'OCEAN (Secours) <sup>o</sup>		0
ST 09 - PISTE 214	230	250
ST 14 - HAMEAU DES BARONS	30	0
ST 17 - CAMICAS	80	0
ST 18 - GRANGENEUVE	150	620
<b>Capacité totale</b>		<b>870</b>
Réservoir ou château d'eau		Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
ST 06 - LE GOLF		5 000
<b>Capacité totale</b>		<b>5 000</b>

Les sites de la C.O.B.A.S. permettent à l'échelle du territoire de **produire 37 816 m<sup>3</sup> par jour et de stocker 21 420 m<sup>3</sup>** au sein de ses installations. Cette capacité de production est calculée sur 20 heures de fonctionnement excepté la station de Pissens où elle est calculée sur 12,5 heures conformément à l'arrêté d'autorisation.

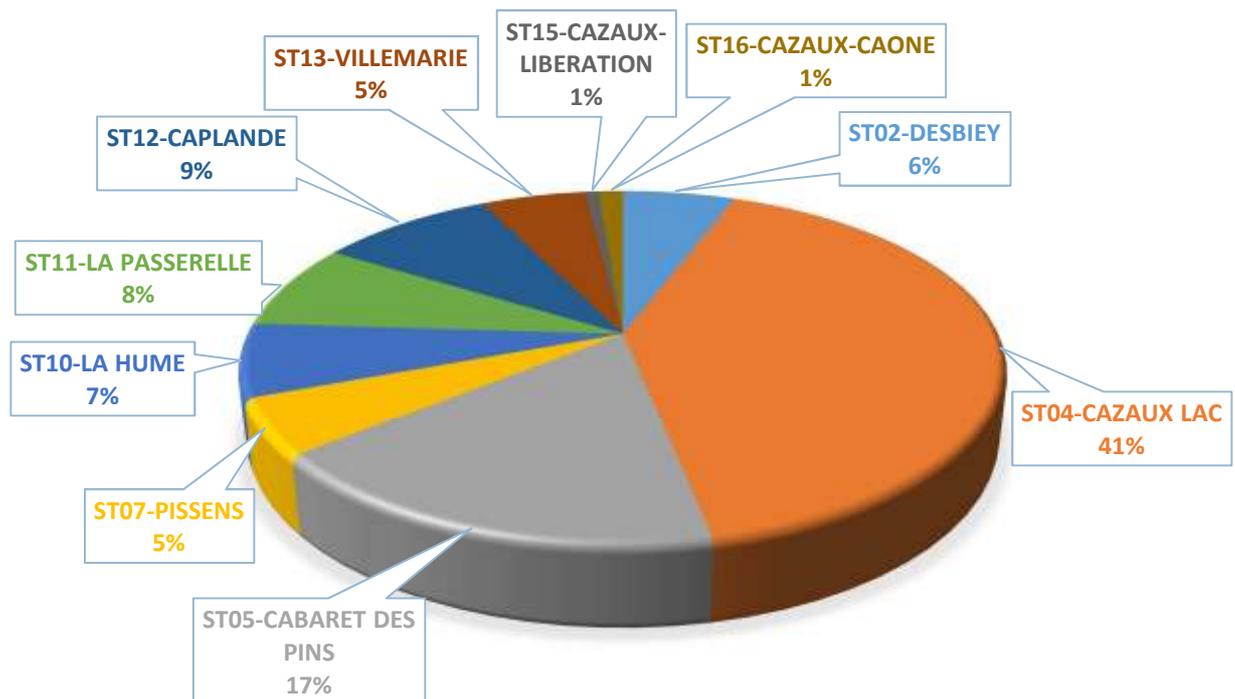


## Le volume prélevé et volumes produits

L'alimentation en eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S. s'effectue à partir de **11 forages profonds** répartis sur 9 sites de captages ainsi que d'une prise d'eau superficielle sur le lac de Cazaux.

La répartition des volumes prélevés sur chacune des ressources est présentée dans le graphique suivant :

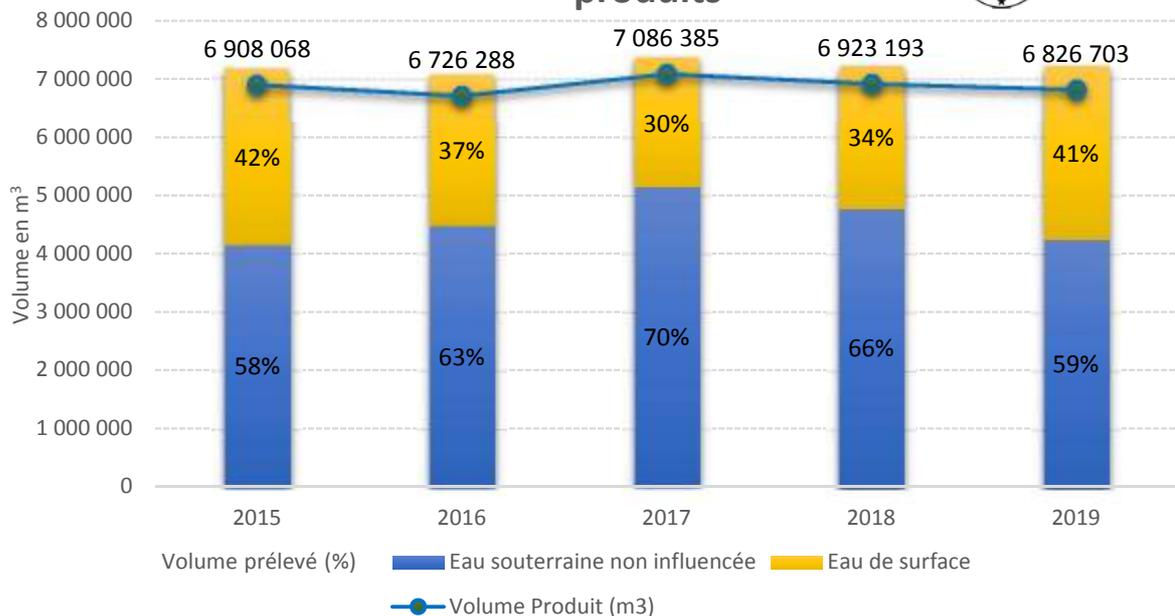
### RÉPARTITION DES VOLUMES PRÉLEVÉS PAR RESSOURCE



Après plusieurs années où la part d'eau superficielle dans le total des volumes prélevés pour la production d'eau potable n'a cessé de diminuer, l'année 2019 confirme l'inversion de cette tendance initiée en 2018.

Lors de cette année 2019, **59% des eaux prélevées proviennent de ressources souterraines** (11 forages en nappes profondes) et 41 % de la prise d'eau du lac de Cazaux.

## Répartition des volumes prélevés par type et volumes produits



En l'absence de vente ou d'achat d'eau à d'autres services d'eau potable, le volume produit correspond, sur le territoire de la C.O.B.A.S., au volume mis en distribution c'est-à-dire le volume d'eau introduit dans les réseaux afin d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers du service.

La différence entre le volume prélevé dans la ressource et le volume produit est constituée :

- 💧 Du besoin des usines : en augmentation en raison de la mise en place d'une filière de charbon actif en poudre (C.A.P) induisant un nombre de lavage des filtres plus important ;
- 💧 Du volume vendu à la société Aqualand sous forme d'eaux brutes ;
- 💧 Des pertes en adduction estimées nulles lors de cette campagne 2019.

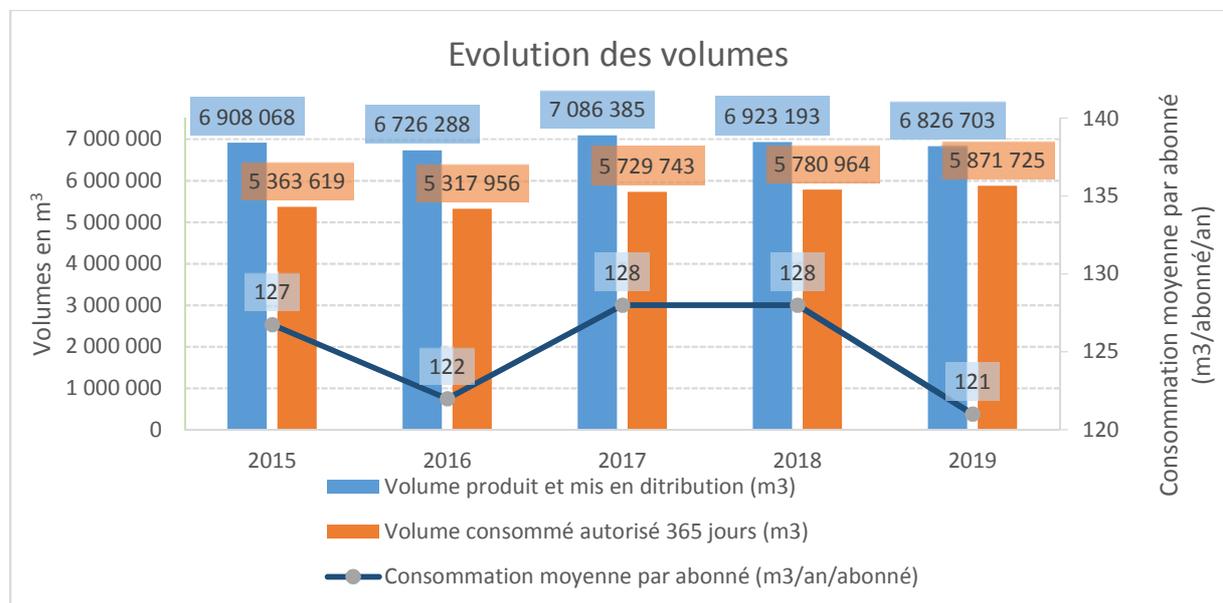
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Volume prélevé</b>	7 153 335	7 176 882	7 081 368	7 360 844	7 220 614	7 221 188
<b>Aqualand – Volume eau brute</b>	NR	NR	100 815	114 025	101 283	95 193
<b>Besoin des usines</b>	189 000	216 154	254 165	160 434	196 139	299 292
<b>Pertes en adduction</b>	56 615	52 660	100	0	0	0
<b>Volume produit et mis en distribution (m³)</b>	<b>6 907 720</b>	<b>6 908 068</b>	<b>6 726 288</b>	<b>7 086 385</b>	<b>6 923 193</b>	<b>6 826 703</b>

## Le volume mis en distribution et consommés

En 2019, **6 826 703 m<sup>3</sup> d'eau ont été mis en distribution** sur le territoire de la D.B.A.S., soit une diminution de 1,4 % par rapport à 2018 et près de 4 % par rapport à 2017. Les volumes comptabilisés sur 365 j augmentent quant à eux de plus de 1,6% pour atteindre 5 816 524 m<sup>3</sup> en 2019.

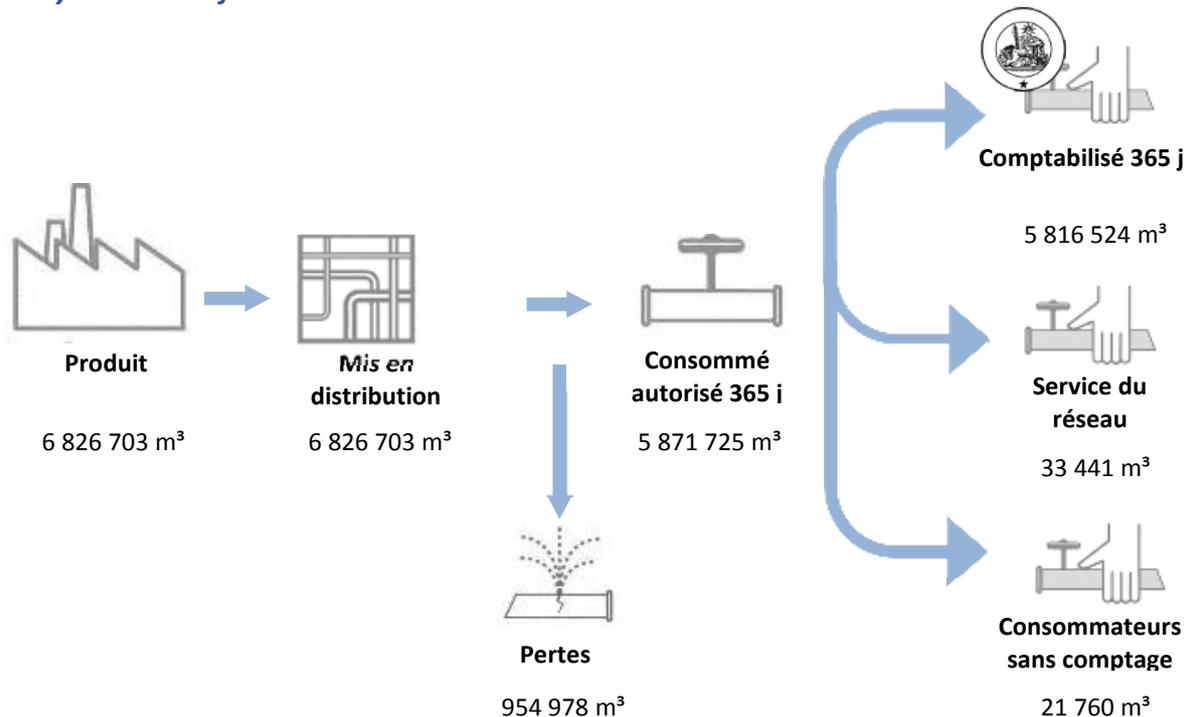
De plus, sont comptabilisés en 2019, 55 201 m<sup>3</sup> consommés mais non facturés qui correspondent notamment aux volumes sans comptage (essais de poteaux incendies, lavage des voiries, ...) et aux volumes de service (vidange des réservoirs, purges après travaux et pour maintien de la qualité de l'eau).

Les volumes totaux consommés lissés sur 365 jours atteignent donc **5 871 725 m<sup>3</sup>**, soit une augmentation de près de 1,6% par rapport à 2018.



La consommation moyenne des abonnés du service, qui s'élève aujourd'hui à **121 m<sup>3</sup>/an/abonné** diminue et se positionne dans la fourchette basse de la moyenne nationale, comprise entre 120 et 150 m<sup>3</sup>/an/abonné.

## La synthèse des flux d'eau 2019 sur le territoire de la C.O.B.A.S.



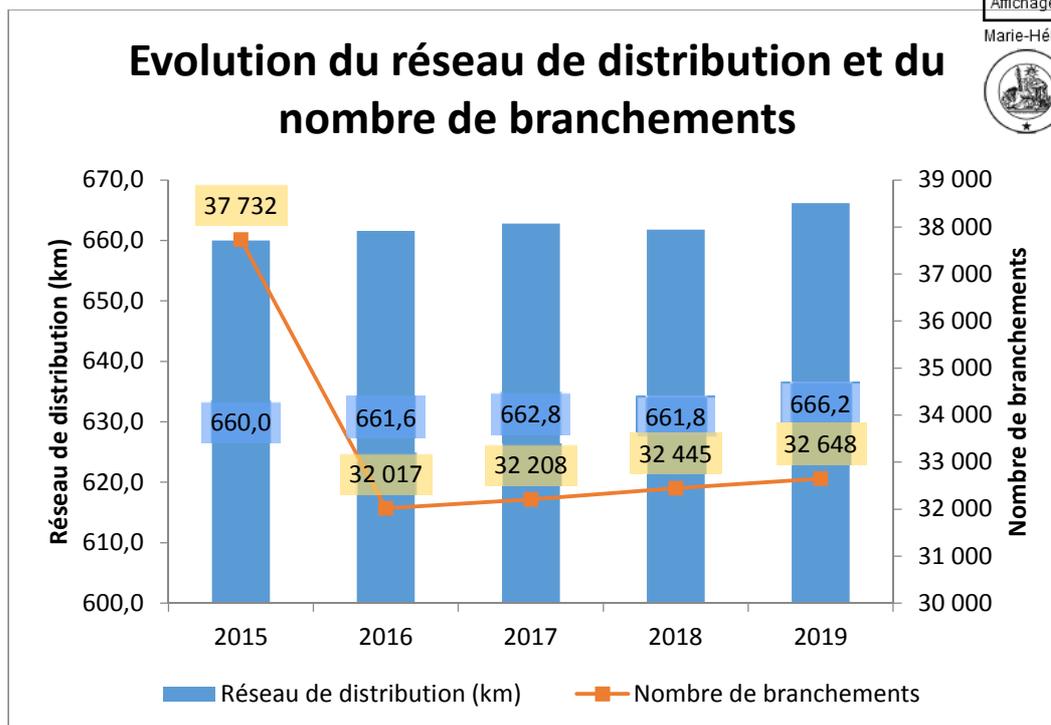
### 3.4 Le réseau de distribution

#### Linéaire de réseau et nombre de branchements

En 2019, le linéaire de canalisation de distribution est de près de **666 km**, pour une longueur totale de réseau de 920,4 km sur le territoire de la C.O.B.A.S.

	2015	2016	2017	2018	2019
Longueur totale du réseau (km)	949,4	911,3	913,9	914,6	920,4
Longueur d'adduction (km)	29,7	29,6	29,6	29,6	29,6
Longueur de distribution (kl)	919,7	881,7	884,4	885,0	890,8
<i>dont canalisations</i>	660,0	661,6	662,8	661,8	666,2
<i>dont branchements</i>	259,7	220,1	221,6	223,2	224,6

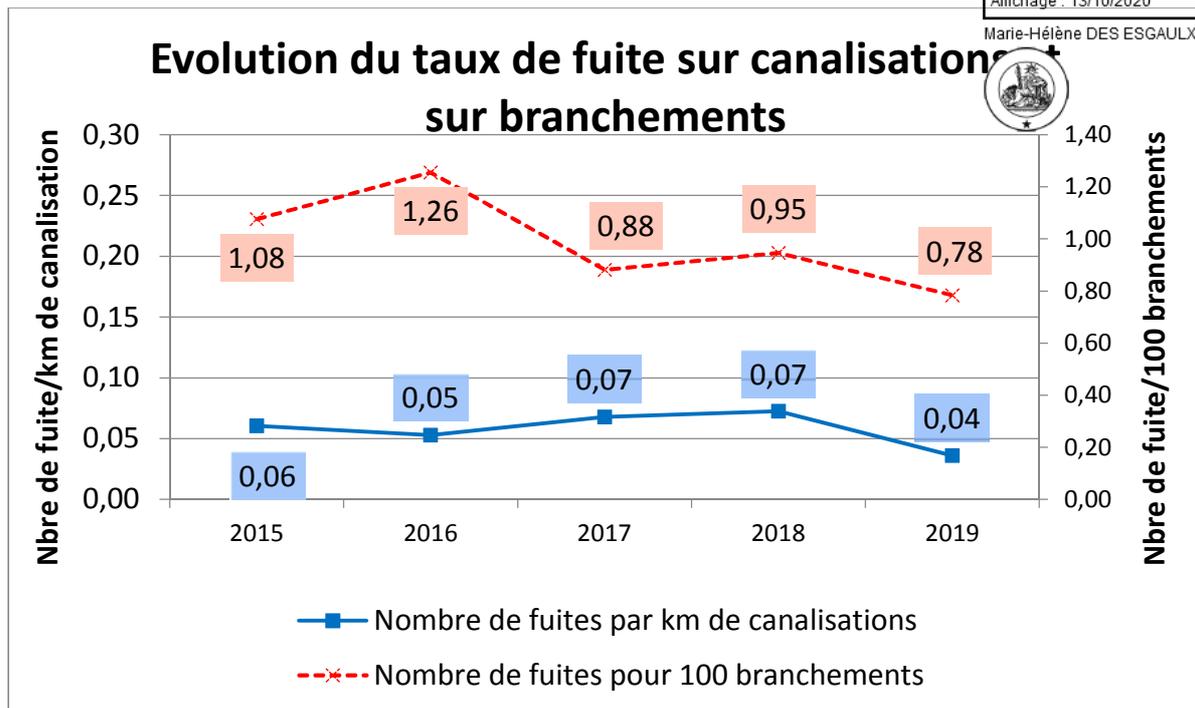
L'évolution des linéaires de réseaux et notamment pour la partie branchements proviennent d'une campagne de fiabilisation du Système d'Information Géographique (SIG) menée par le délégataire.



Le nombre de branchement affiche une forte diminution de plus de 5 700 branchements entre 2015 et 2016.

Cette diminution **ne correspond pas à une évolution du patrimoine des branchements** de la collectivité mais est le résultat d'une **campagne de fiabilisation de la base de données** des branchements qui a été réalisée par le délégataire lors l'exercice 2016. Lors de l'année 2019 plus de 200 branchements supplémentaires ont été mis en service.

#### *Les fuites sur canalisations et sur branchements*



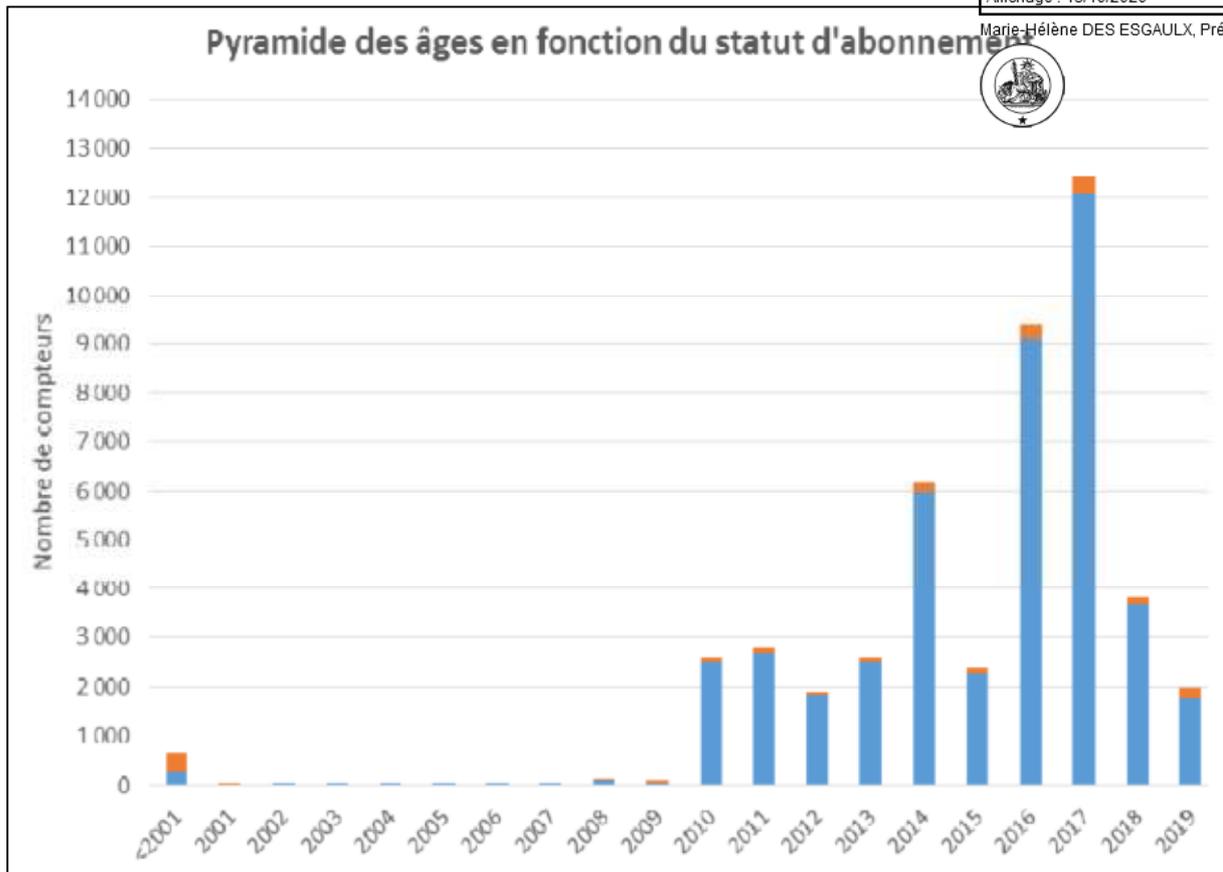
En 2019, **97 km de réseau** ont fait l'objet d'une recherche de fuites par prélocalisation (contre 80 km en 2018). 24 fuites sur canalisation ont été réparées sur l'ensemble du territoire de la COBAS (contre 48 en 2018); ceci représente 0,04 fuite réparée par km de réseau soit un taux d'intervention faible au vu des références nationales.

Concernant les fuites sur branchement, on observe reprise significative de l'amélioration avec 256 fuites en 2019 contre 307 en 2018. Ceci représente un taux de branchements réparés de 0,78 %.

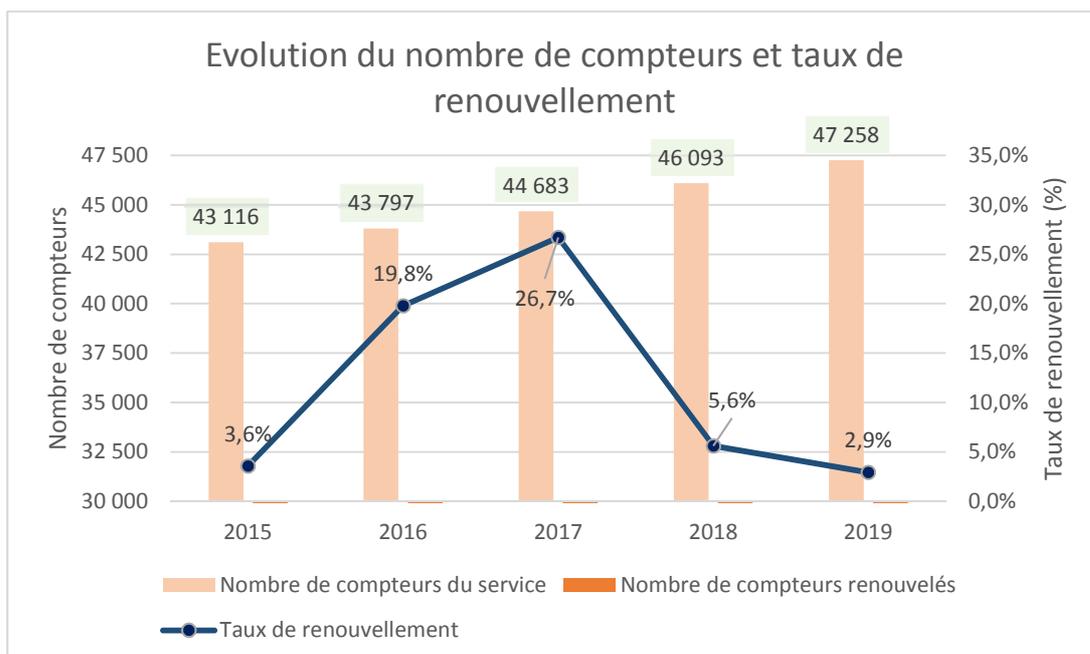
#### La gestion des compteurs

Sur le territoire de la C.O.B.A.S. plus de **47 258 compteurs** assurent le comptage des volumes d'eau distribués aux abonnés du service. Le tableau suivant est le reflet de l'ensemble du parc de compteurs actifs et inactifs répartis par année de fabrication.

### Pyramide des compteurs au 31/12/2019



Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de compteurs sur le territoire de la C.O.B.A.S. ainsi que le taux de renouvellement de ces compteurs.



La diminution du taux de renouvellement traduit la finalisation de la campagne de déploiement de la télé-relève, initiée fin 2015, et qui a vu le remplacement des compteurs les plus anciens.



## 4 Les indicateurs de performance techniques

### 4.1 La qualité de l'eau

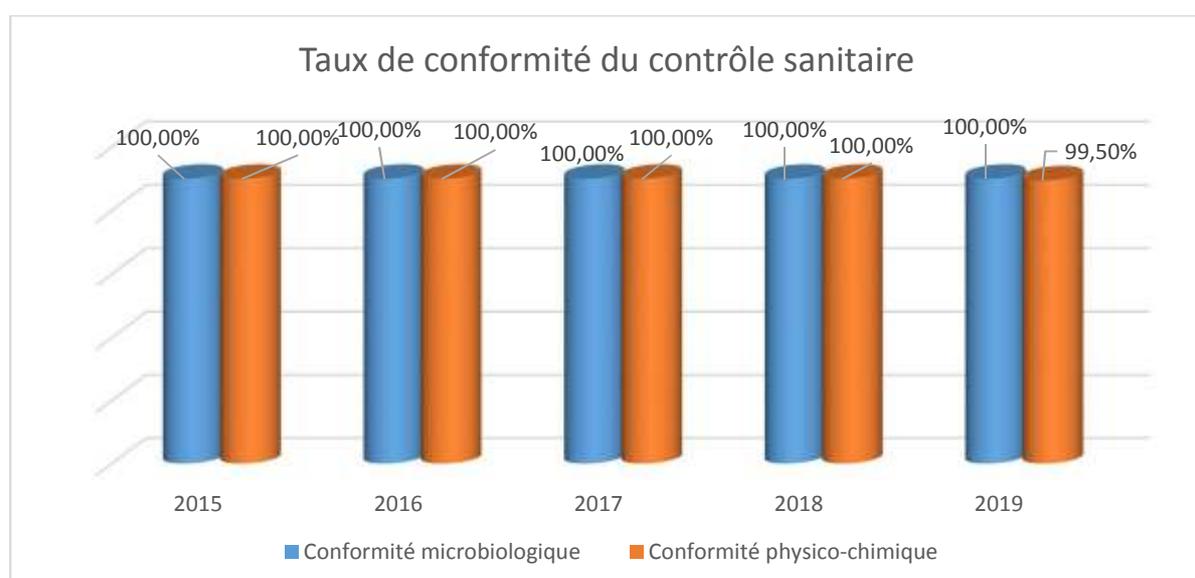
L'eau potable est le bien de consommation le plus surveillé. Des analyses et contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité aussi bien de l'eau brute que de l'eau envoyée sur le réseau et distribuée au robinet. Une double surveillance est organisée par l'exploitant du service et par les services sanitaires (Agence Régionale de Santé).

**Au total, ce sont près de 12 000 paramètres qui ont été analysés lors de l'année 2019.**

#### La qualité de l'eau produite et distribué

L'eau prélevée est acheminée par des canalisations d'adduction, jusqu'aux usines de potabilisation où elle va subir plusieurs étapes de traitement. **Le traitement le plus complexe a lieu à l'usine de Cabaret des Pins** où l'eau en provenance du lac de Cazaux subit successivement des étapes de coagulation-floculation suivie d'une décantation, d'une ozonation, d'une filtration et d'une remise à l'équilibre avant envoi de l'eau potabilisée dans le réseau du service.

Une unité de traitement du Carbone Organique Total y a par ailleurs été installée en 2014 pour améliorer la qualité de l'eau distribuée.





**Indicateur P101.1 – Conformité microbiologique : 100% en 2019**  
**Indicateur P102.1 – Conformité physico-chimique : 99,9% en 2019**



Les résultats des contrôles sanitaires témoignent d'une **excellente qualité microbiologique et physicochimique** de l'eau distribuée : sur un total de 436 prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé, toutes les analyses bactériologiques se sont révélées conformes aux limites de qualité. On observe lors de cette année, 1 dépassement ponctuel sur le paramètre Bromates avec une valeur à 11 µg/L pour une limite de qualité fixée à 10 µg/L, non confirmé ultérieurement.

## 4.2 La gestion de la ressource en eau

### Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

*Définition* : Cet indice mesure le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

Conformément à la réglementation, la COBAS a mis en œuvre une démarche de protection de ses captages d'eau. Tous les arrêtés préfectoraux étant mis en œuvre, **l'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource s'établit à 80**. Une procédure de suivi régulier de l'application des arrêtés préfectoraux relatif au contrôle des périmètres de protection a été mise en place en 2017 et s'accompagne d'une campagne de régularisation foncière des sites eau potable. Ainsi, cet indice pourra atteindre la valeur maximale (fixée à 100) dès finalisation de ces deux démarches et après contrôle de leur bonne mise en application par les services de l'Agence Régionale de Santé.

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2015	2016	2017	2018	2019
ST 02 - DESBIEY	80%	80%	80%	80%	80%
ST 04 - CAZAUX LAC	80%	80%	80%	80%	80%
ST 05 - CABARET DES PINS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 07 - PISSENS	80%	80%	80%	80%	80%
ST 10 - LA HUME	80%	80%	80%	80%	80%
ST 11 - LA PASSERELLE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 12 - CAPLANDE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 13 - VILLEMARIE	80%	80%	80%	80%	80%
ST 15 - CAZAUX-LIBERATION	80%	80%	80%	80%	80%
ST 16 - CAZAUX-CAONE	80%	80%	80%	80%	80%



### **Indicateur P108.3 – Indice d'avancement et de protection de la ressource en eau**



**80 % en 2019 pour toutes les installations de la C.O.B.A.S.**

#### ***Le bilan énergétique du patrimoine***

La performance énergétique des équipements est prise en compte dans leur renouvellement. Cela contribue ainsi à la réduction des consommations d'énergie et à la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

La mise en place par le délégataire d'une répartition des consommations électriques sur une nouvelle typologie des sites permet de comparer l'évolution poste par poste des consommations à partir de 2016. On observe ainsi, une diminution de la consommation générale de plus de 1,5 % entre 2018 et 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019
Energie Totale consommée (kWh)	4 276 245	4 278 847	4 352 899	4 362 662	4 294 315
Surpresseur		97 866	108 867	147 542	148 303
Installation de reprise		134 742	113 611	99 840	124 782
Installation de captage		418 727	484 541	474 037	368 509
Installation de production		3 627 492	3 645 880	3 641 243	3 652 721

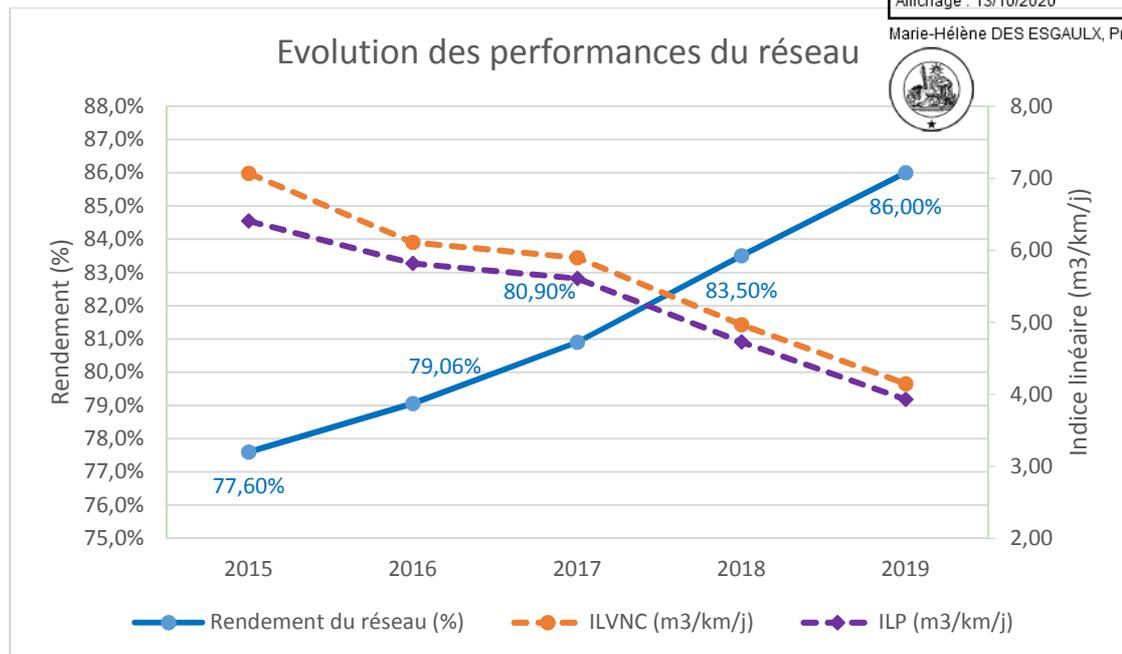
### 4.3 Les performances du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution se mesure via 3 indicateurs :

- 💧 Le rendement du réseau de distribution (P104.3)
- 💧 L'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)
- 💧 L'indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Les définitions de ces indicateurs sont les suivantes :

- 💧 Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.
- 💧 L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.
- 💧 L'indice linéaire des pertes (ILP) en réseau permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.



Les performances du réseau présentent une amélioration significative sur l'année 2019 : le rendement actuel du réseau est de **86 %**, pour un ILP de **3,93 m³/j/km**. L'Indice linéaire des volumes non comptés s'établit à **4,15 m³/j/km**.

Ces performances sont encore perfectibles compte tenu des caractéristiques du réseau de la COBAS (réseau de type semi-urbain).



**Indicateur P104.3 – Rendement du réseau de distribution**

**86 % en moyenne sur la C.O.B.A.S.**

**Indicateur P104.3 – Indice linéaire des volumes non comptés**

**4,15 m³/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.**

**Indicateur P104.3 – Indice linéaire des pertes**

**3,93 m³/km/j en moyenne sur la C.O.B.A.S.**

#### **4.4 La gestion patrimoniale du réseau de distribution**

##### **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

*Définition* : Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Le mode de calcul est modifié à compter de l'exercice 2013, conformément à l'Arrêté du 2 décembre 2013.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	Note patrimoniale Maximale	Note patrimoniale C.O.B.A.S
<b>Partie A : Plan des réseaux (15 points)</b>		
Existence d'un plan des réseaux	10	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
<b>Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>		
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
<b>Total Parties A et B</b>	<b>45</b>	<b>45</b>
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)</b>		
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	10
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
Localisation des autres interventions	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	0
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>110</b>



### **Indicateur P103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable**

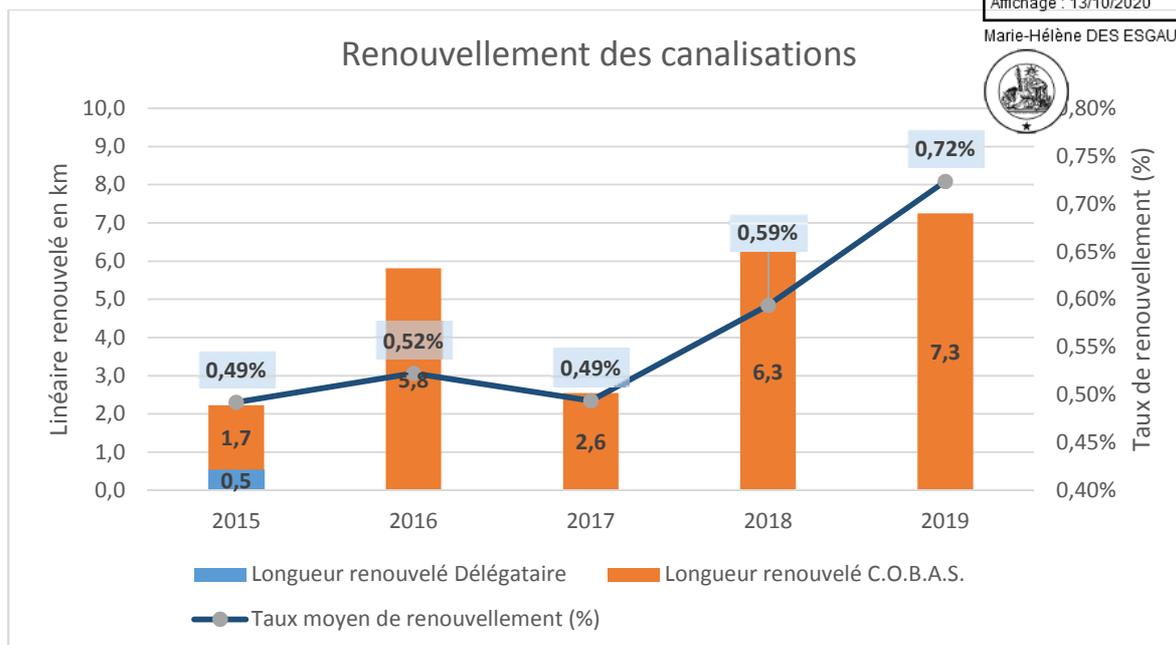
**110 points sur le territoire de la C.O.B.A.S.**

L'indice est passé de 100 points pour 2015 à 110 points depuis 2016 grâce à une phase de fiabilisation du nombre et du positionnement des branchements sur le territoire de la COBAS.

Afin d'atteindre la valeur maximale de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale sur le territoire, l'axe d'amélioration est la mise en œuvre d'un plan prévisionnel pluriannuel de renouvellement des canalisations.

### ***Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)***

**Définition :** Le taux moyen de renouvellement est le quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte



En 2019, **7,3 km** de réseau ont été renouvelés dans le cadre de l’entretien du patrimoine soit un taux de renouvellement de **0,72 %** contre 6,3 km en 2017.

Pour information, au niveau national, le taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable est de 0,57% (Rapport des données nationales 2010 – Observatoire des services publics d’eau et d’assainissement).



**Indicateur P107.2 – Taux moyen de renouvellement du réseau d’eau potable sur 5 ans**

**0,72 % sur le territoire de la C.O.B.A.S.**

**Indice de sectorisation des réseaux**

L’indice d’avancement de la mise en place des équipements de sectorisation chute à 60 % en raison notamment des modifications de l’exploitation hydraulique du réseau rendus nécessaires par les travaux réalisés sur certaines infrastructures de la COBAS (forage de Pissens, réservoir de Villemarie). Ces modifications ont entraîné des problématiques de cohérence des données de sectorisations.

0%	Pas de sectorisation
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation
30%	Sectorisation en cours
40%	Sectorisation existante
60%	Sectorisation existante fonctionnelle
100%	Suivi annuel des données

Les données de sectorisation de l'année 2019 ont été transmises à la CATEP (Cellule d'Assistance technique Eau Potable) du Conseil Départemental de la Gironde pour validation du suivi annuel des données. La sectorisation, dont la mise en place a été initiée en 2015, contribue à la lutte engagée contre les pertes en eau.



#### 4.5 Les renouvellements et travaux neufs réalisés

##### Le renouvellement du délégataire

Le renouvellement des installations techniques du service conditionne la performance à court et long termes du service. Le renouvellement peut concerner les installations (usines, réservoirs...) ainsi que les équipements du réseau et les canalisations.

Le renouvellement sur les installations a été assuré lors de l'année 2019 dans le cadre d'un Programme Contractuel (6 opérations) et d'un Compte de renouvellement (23 interventions). Le détail de ces renouvellements est présenté en Annexe n°2.

Concernant les réseaux et installations, la synthèse des travaux neufs réalisés en 2019 est présentée dans le tableau suivant :

Type de renouvellement	LISTE DES RENOUVELLEMENTS
Programme contractuel	Forage de Desbief : Renouvellement de l'armoire électrique
Programme contractuel	Réservoir du Golf : Renouvellement du débitmètre double sens
Programme contractuel	Forage de Caone : Renouvellement du compteur de forage
Programme contractuel	Réservoir de Pissens : Mise en place d'un variateur de vitesse pour le poste de rechloration
Programme contractuel	RENOUVELLEMENT de 816 branchements
Programme contractuel	RENOUVELLEMENT de 1 375 compteurs

##### Les travaux neufs de la Collectivité

En complément des renouvellements réalisés dans le cadre du contrat de délégation, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud a engagé un ambitieux programme d'investissements dans l'objectif de garantir la durabilité des installations et du patrimoine du service d'eau potable.

Les travaux neufs réalisés par la C.O.B.A.S. dans le cadre de l'exercice 2019 sont présentés dans le tableau suivant :

Commune	Lieu de l'installation	Description
<b>RESEAUX ET BRANCHEMENTS</b>		
<b>ARCACHON</b>	Avenue Reignault	Renouvellement de 280 ml de canalisation en fonte DN 100 mm et réhabilitation de 25 branchements
<b>ARCACHON</b>	Place Thiers	Renouvellement de 50 ml de canalisation en PVC DN 60 mm et réhabilitation de 3 branchements
<b>Le TEICH</b>	D650E1 de Craste Baneyre à Allée Bordeaux et DFCI Nord A660	Renouvellement/renforcement de 490 ml de canalisation en fonte DN 250 mm, extension de 1 990 ml en fonte DN 250 mm et réhabilitation de 3 branchements
<b>Le TEICH</b>	Rue de Nezer	Renouvellement de 100 ml de canalisation en PVC DN 90 mm et réhabilitation de 1 branchement
<b>Le TEICH</b>	Allée de Canteranne	Extension de 375 ml de canalisation en fonte DN 100 mm et réhabilitation de 25 branchements
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	Lac de Cazaux	Réhabilitation de 1000 m <sup>2</sup> de roselière sur le Lac de Cazaux
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	Impasse Gallieni	Renouvellement de 105 ml de canalisation en PVC DN 110 mm et réhabilitation de 3 branchements
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	Rond Point Quincarneau	Extension de 300 ml de canalisation en Fonte DN 250 mm
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	Rue Lagrua	Abandon de 450 ml de canalisation et réhabilitation de 21 branchements
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	Rue André Lesca	Renouvellement de 920 ml de canalisation en Fonte DN 150 mm et réhabilitation de 80 branchements
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	Boulevard Louis Lignon Phases 1 et 2	Renouvellement de 500 ml de canalisation en Fonte DN 200 mm, de 375 ml de canalisation en Fonte DN 150 mm et réhabilitation de 45 branchements
<b>GUJAN MESTRAS</b>	Chemin de Desserte la Hume	Renouvellement de 280 ml de canalisation en Fonte DN 250 mm et réhabilitation de 3 branchements
<b>GUJAN MESTRAS</b>	Rue du Docteur Dufourg	Abandon de 380 ml de canalisation et réhabilitation de 55 branchements
<b>GUJAN MESTRAS</b>	Cours de Verdun	Abandon de 205 ml de canalisation et réhabilitation de 6 branchements
<b>GUJAN MESTRAS</b>	Allées des Places Phase 1	Renouvellement de 115 ml de canalisation en fonte DN 150 mm
<b>GUJAN MESTRAS</b>	Allée des Glaieuls	Renouvellement de 200 ml de canalisation en Fonte DN 100 mm et réhabilitation de 20 branchements
<b>GUJAN MESTRAS</b>	Allée du Turc et de Péguillère	Renouvellement de 520 ml de canalisation en Fonte DN 100 mm et réhabilitation de 10 branchements

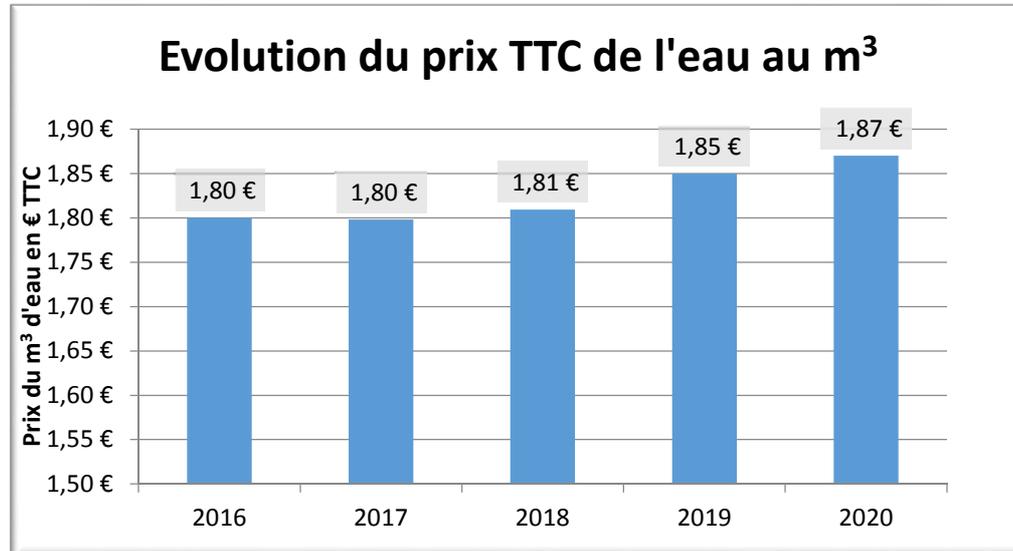
<b>GUJAN MESTRAS</b>	Echangeurs de La Hume et de Césaré	Renouvellement de 340 m de canalisation en Fonte DN 250 mm, de 150 m de canalisation en PVC DN 110 mm et réalisation de 3 branchements
<b>INFRASTRUCTURES</b>		
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	Lac de Cazaux	Réhabilitation de 1000 m <sup>2</sup> de roselière sur le Lac de Cazaux
<b>LA TESTE DE BUCH</b>	Forage de Pissens	Réhabilitation du forage de Pissens

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud va continuer son investissement dans l'amélioration du patrimoine de son service d'eau potable. Ainsi, plusieurs kilomètres de réseaux ont été identifiés au sein d'une planification pour l'année 2020.

## 5 Les indicateurs de performance financiers

### 5.1 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (D102.0)

*Définition* : Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m<sup>3</sup> en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, soit au 1er janvier 2020.



Au 1er janvier 2020, le prix du service de l'eau potable sur le territoire de la COBAS s'élève à **1,87 € TTC/m<sup>3</sup>** toutes taxes et part fixe comprise (sur la base d'une facture de 120 m<sup>3</sup>). Ce tarif est en légère augmentation par rapport au tarif applicable au 1er janvier 2018.

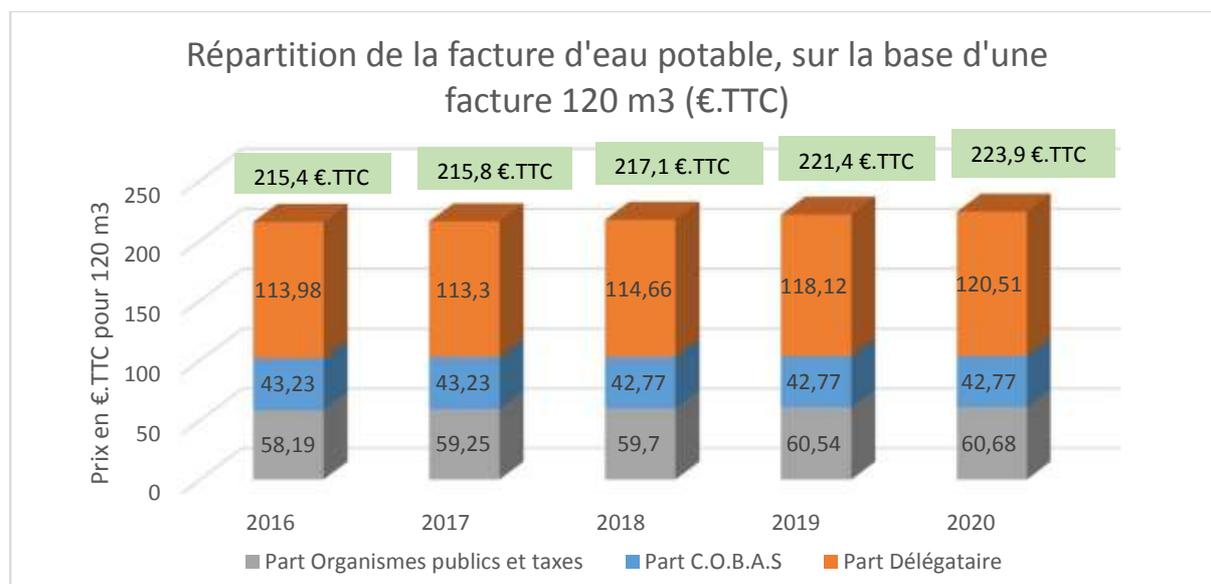


## Indicateur D102.0 – Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier de l'année



Il est de **1,87 € TTC /m<sup>3</sup>** au **01/01/2020** sur le territoire de la **C.O.B.A.S.**

Au 1er janvier 2020, la facture 120 m<sup>3</sup> pour l'eau potable s'élève à **223,96 € TTC** dont 53,8 % représente la rémunération du délégataire, 19,1 % celle de la C.O.B.A.S. et 27,1 % les taxes et contributions aux organismes publics. Le tableau suivant présente l'évolution de la répartition du prix de l'eau potable.



## 5.2 Les recettes et les charges du service

Le tableau récapitule l'état du compte administratif 2019 du budget annexe dédié à la gestion de la compétence eau potable sur le territoire de la C.O.B.A.S.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 413 736 €	3 128 091 €
Recettes	2 368 704 €	3 686 015 €
<b>Solde d'exécution</b>	<b>954 968 €</b>	<b>557 924 €</b>

A l'échelle du territoire de la C.O.B.A.S. les produits représentent 6,05 millions d'euros et les charges 4,5 millions d'euros. Le solde d'exécution est donc excédentaire d'environ 1,5 millions d'euros pour l'année 2019.



### 5.3 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P109.0)

**Définition :** Cet indicateur est basé sur les abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé. Il permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social	42	22	2	37	26
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)	2744	1340	80	1685	1171



#### **Indicateur P109 – Montant des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité**

**Il est de 1671 € en 2019 pour la C.O.B.A.S.**

Depuis 2014, un dispositif de « chèques EAU » a été mis en place par la C.O.B.A.S. et sont distribués aux personnes les plus démunies, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale. En 2019, ce sont près de **41 500 € en chèques eau qui ont été distribués à environ 180 abonnés** sur les 4 communes.

### 5.4 Durée d'extinction de la dette de la Collectivité (P153.2)

**Définition :** Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Les travaux réalisés chaque année permettent d'améliorer les performances du service mais nécessitent des investissements conséquents. Ainsi, au 1 janvier 2020, le service d'eau potable de la C.O.B.A.S était endetté à hauteur de 0,98 millions d'euros, soit 21,9 € par abonné et une durée de désendettement de 0,46 an. Sur l'exercice 2019, le montant des annuités de la dette s'est élevé à environ 187 k€. Ce niveau d'endettement apparaît relativement faible.



#### **Indicateur P153.2 – Durée d'extinction de la dette**

**Elle est de 0,46 an en 2019 pour la C.O.B.A.S.**

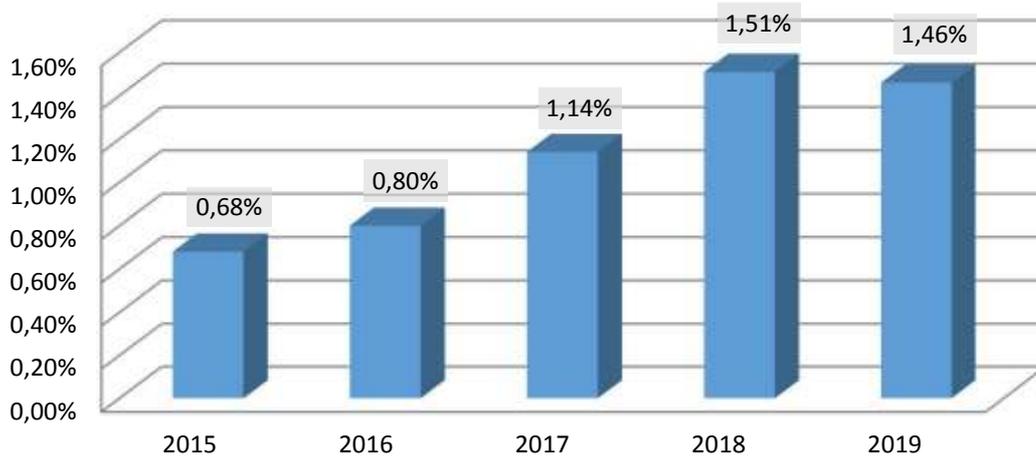
### 5.5 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.0)

**Définition :** Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1



L'évolution du taux d'impayés en année N sur les factures émises en année N-1 est récapitulée dans le graphique ci-dessous :

### Evolution du Taux d'impayés



**Indicateur P154.0 – Taux d'impayés**

**Il est de 1,46 % en 2019 sur la C.O.B.A.S.**



## 6 Le service rendu aux usagers

### 6.1 Le service client

#### La C.O.B.A.S. pour l'ensemble des communes

- **Accueil** : 2 Allée d'Espagne, 33120 ARCACHON - Lundi au Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h00
- **Accueil téléphonique** au 05.56.22.33.44 du lundi au vendredi de 8h00-12h30 et 13h30-17h00

#### Le Service client de So'bass

- **Accueil** : 18, Rue JEHENNE, 33120 ARCACHON- Lundi au Vendredi 9h00-12h00; 2, Rue COPERNIC, 33470 LE TEICH- Lundi au Vendredi 13h00-16h00
- **Accueil téléphonique** au 05.61.80.09.02 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h pour les abonnements et 7j/7 et 24h/24 pour les urgences

### 6.2 Ouverture des branchements

Deux indicateurs mesurent la qualité du service rendu pour l'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :

- **Délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.0)

Définition : Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements** pour les nouveaux abonnés (P152.1)

Définition : Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle

	2015	2016	2017	2018	2019
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1	1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	4017	4021	4508	4842	4850
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



l'ensemble des réclamations ayant donné lieu à une intervention ou à une **visite de contrôle** sur le terrain.



De plus, la campagne 2017 a vu le déploiement d'un nouveau désinfectant sur l'ensemble du territoire ayant entraîné une modification des qualités organoleptiques de l'eau distribuée à l'origine d'une augmentation du nombre de réclamations sur le sujet.

Le taux de réclamation s'élève ainsi à **2,99 réclamations pour 1 000 abonnés** lors de l'année 2019 contre 3,49/1000 en 2018.



#### **Indicateur P155.1 – Taux de réclamations**

**2,99 réclamations pour 1 000 abonnés sur la C.O.B.A.S**



## 7 Synthèse des indicateurs de performance

Thème	Code	Dénomination	Valeur C.O.B.A.S. 2019
<b>INDICATEURS TECHNIQUES</b>			
<b>Abonnés</b>	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	67 244
<b>Qualité de l'eau</b>	P101.1	Taux de conformité microbiologique (%)	100 %
<b>Qualité de l'eau</b>	P102.1	Taux de conformité physico-chimique (%)	99,5 %
<b>Qualité de l'eau</b>	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80 %
<b>Réseau</b>	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	86,0 %
<b>Réseau</b>	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /j/km)	4,15 m <sup>3</sup> /j/km
<b>Réseau</b>	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m <sup>3</sup> /j/km)	3,93 m <sup>3</sup> /j/km
<b>Réseau</b>	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (sur 120)	110
<b>Réseau</b>	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans (%)	0,72 %
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>			
<b>Gestion financière</b>	D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 1er janvier 2019 (€TTC/m <sup>3</sup> )	1,87 €/m <sup>3</sup>
<b>Gestion financière</b>	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€)	1171
<b>Gestion financière</b>	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	0,46 an
<b>Gestion financière</b>	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,46 %
<b>INDICATEURS QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS</b>			
<b>Abonnés</b>	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1 j
<b>Abonnés</b>	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	100%
<b>Abonnés</b>	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	1,12 u/1000 abonnés
<b>Abonnés</b>	P155.1	Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	2,99 u/1000 abonnés

## ANNEXES

Annexe1 : la Facture Eau et Assainissement (base 120 m<sup>3</sup>)

Prix de l'eau et de l'Assainissement - Territoire de la C.O.B.A.S.	Montant au	Montant au	Montant au	Variation
	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020	2019-2020 (%)
<b>Production et distribution de l'eau</b>	<b>157,42</b>	<b>160,88</b>	<b>163,28</b>	<b>1,49%</b>
Part délégataire	114,66	118,12	120,51	2,03%
Abonnement	32,96	33,96	34,64	2,00%
Consommation	81,70	84,16	85,87	2,04%
Part C.O.B.A.S	42,77	42,77	42,77	0,00%
Abonnement	13,26	13,26	13,26	0,00%
Consommation	29,51	29,51	29,51	0,00%
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>	<b>218,44</b>	<b>221,76</b>	<b>224,44</b>	<b>1,21%</b>
Part délégataire	115,64	118,96	121,64	2,25%
Abonnement	11,24	11,56	11,84	2,42%
Consommation	104,40	107,40	109,80	2,23%
Part S.I.B.A.	102,80	102,80	102,80	0,00%
Abonnement	44,00	44,00	44,00	0,00%
Consommation	58,80	58,80	58,80	0,00%
<b>TAXES D'ENVIRONNEMENT</b>	<b>78,38</b>	<b>79,00</b>	<b>79,00</b>	<b>0,00%</b>
Agence de l'eau: Préservation des ressources en eau	8,78	9,40	9,40	0,00%
Agence de l'eau: Lutte contre la pollution	39,60	39,60	39,60	0,00%
Agence de l'eau: Modernisation du réseau de collecte	30,00	30,00	30,00	0,00%
<b>TOTAL HT FACTURE (€ HT)</b>	<b>454,25</b>	<b>461,64</b>	<b>466,71</b>	<b>1,10%</b>
TVA	36,16	36,72	37,12	1,09%
<b>TOTAL TTC FACTURE (€ TTC)</b>	<b>490,41</b>	<b>498,36</b>	<b>503,83</b>	<b>1,10%</b>
<b>PRIX DU M3 POUR 120 M3 (€ TTC)</b>	<b>4,09</b>	<b>4,15</b>	<b>4,20</b>	<b>1,10%</b>



## Annexe2 : Listing des renouvellements réalisés par le délégataire

### 1) Renouvellements sur sites d'exploitations

<b>ETOILE</b>		
VANNE CONDUITE DISTRIBUTION	Renouvellement	Compte
ECHELLE	Renouvellement	Compte
<b>DESBIEY</b>		
ARMOIRE ELECTRIQUE	Renouvellement	Programme
<b>CAZAUX LAC</b>		
VARIATEUR P1	Renouvellement	Compte
<b>CABARET DES PINS</b>		
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - DIOXYDE DE CARBONE</b>		
Mélangeur statique CO2	Renouvellement	Compte
Electrovanne régul débit	Renouvellement	Compte
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - MICRO-SABLE POUR TRAITEME</b>		
VANNE ASPIRATION MICROSABLE 2	Renouvellement	Compte
<b>PRODUITS DE TRAITEMENT - POLYMERE VERS ACTIFLO</b>		
POMPE DOSEUSE POLYMERE ACTIFLO 3	Renouvellement	Compte
<b>LE GOLF</b>		
DEBITMETRE DOUBLE SENS	Renouvellement	Programme
<b>PISSENS</b>		
<b>POMPAGE - ALIMENTATION EAU BRUTE</b>		
POMPE	Renouvellement	Compte
<b>POMPAGE - DISTRIBUTION</b>		
DEBITMETRE ASPIRATION SURPRESSEUR	Renouvellement	Compte
COLONNE DE FORAGE	Renouvellement	Compte
<b>PISTE 214</b>		
<b>POMPAGE - DISTRIBUTION</b>		
<b>VILLEMARIE</b>		
VARIATEUR P2	Renouvellement	Compte
BASSIN	Renouvellement	Compte
EXTRACTEUR H2S	Renouvellement	Compte
<b>CAZAUX-CAONE</b>		
COMPTEUR FORAGE	Renouvellement	Programme

### 2) Renouvellements sur réseaux

<b>DIVERS RESEAU</b>		
Vanne DN200 Cours Desbief Arcachon	Renouvellement	Compte
Vanne DN60 Place du vieux Marché Gujan	Renouvellement	Compte
Vanne DN100 Allée Saintonge La Teste	Renouvellement	Compte

Vanne DN60 Rue Jean de Grailly La Teste	Renouvellement	Compte	Mme Hélène DESBAYLE, Présidente de la COBAS
Vanne DN100 Rue Michelet Arcachon	Renouvellement	Compte	
Vanne DN100 Rue Achille Gouilly Arcachon	Renouvellement	Compte	
Vanne DN500 Avenue de la Galaxie Arcachon	Renouvellement	Compte	
2 vannes DN300 Rue Pierre Frondaie Arcachon	Renouvellement	Compte	
Vanne DN150 Av. Dr Lorrentz Monod Arcachon	Renouvellement	Compte	
Renouvellement 8 ventouses 2019	Renouvellement	Compte	



# Annexe 3 : Note d'information 2019 de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



## NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.21, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020  
CHIFFRES 2019

# L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : [www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)





## COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

### recettes / redevances

#### Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



## À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

### interventions / aides

#### Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ? \*

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne



\* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'État, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11<sup>e</sup> programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **120 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

### POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de **32 M€** ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de **17 M€** pour l'agriculture biologique pour 15 000 hectares,
- **5 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **3 M€** pour modifications de pratiques,
- **60** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- **24** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de **2 M€** pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de **385** exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

### POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **12 M€** ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **1,4** million de m<sup>3</sup> ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

### POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

**57 M€** ont permis d'accompagner plus de **380** communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

### POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de **39 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **600 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de **70 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de **30 000 hectares** de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

### POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'**1 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **4 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.

- **56 M€** ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : près de **90** entreprises de peinture ont été mises en conformité, **2** entreprises de traitement de surface pour le secteur aéronautique se sont mises en rejet zéro. Ainsi **59 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

**LA CARTE D'IDENTITE DU BASSIN ADOUR-GARONNE**

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en zones urbaines. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 10 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.



**AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE**

**Siège**

90 rue du Féséts - CS 87801  
31078 Toulouse Cedex 4  
Tél : 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



**Délégations territoriales :**

**Atlantique-Dordogne**  
4 rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux Cedex  
Tél : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98  
Départements 16 - 17 - 33 - 47 - 79 - 86 et  
94 rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche  
Tél : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01  
Départements 15 - 19 - 23 - 24 - 63 - 87

**Adour et côtiers**  
7 passage de l'Europe - BP 7503  
64075 Pau Cedex  
Tél : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99  
Départements 40 - 64 - 65

**Garonne Amont**  
Rue de Bruxelles - Bozran - BP 3510  
12035 Rodez Cedex 9  
Tél : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09  
12 - 30 - 46 - 48  
et  
97 rue Saint Roch - CS 14407  
31405 Toulouse Cedex 4  
Tél : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99  
Départements 09 - 11 - 31 - 32 - 34 - 81 - 82



Conception et réalisation : AELB DCE - Adaptation AEAQ Mars 2020  
 © Agence de l'eau Adour-Garonne. Tous droits réservés.

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.**



**Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



**EN IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

# Annexe 4 : La qualité de l'eau produite et distribuée



## COBAS Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : COBAS Synthèse de l'année 2019

0002  
005432

### Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 210 analyses bactériologiques et 212 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau distribuée sur la COBAS provient de forages profonds captant les nappes du Miocène (Communal, Goulagne Bas Cazaux), de l'Oligocène (Caplande 2, La Hume 2, La Passerelle, Pissens), de l'Éocène (Cabaret des Pins A', Desbiey, Villemarie), du Crétacé (Caplande 1, La Hume 1) et de la prise d'eau superficielle Cazaux-lac. L'eau subit un traitement de désinfection pour les forages profonds et un traitement complet pour l'eau de surface (floculation au sulfate d'alumine, neutralisation, filtration, désinfection). L'eau est distribuée sur le réseau des communes Arcachon, Gujan-Mestras, La Teste de Buch et Le Teich. Les captages sont dotés de périmètres de protection. So'Bass assure l'exploitation de la production et de la distribution sur l'ensemble de la COBAS.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

### Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

### Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,69 mg/l

### Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très peu calcaire. Valeur moyenne : 8,82 °F.

### Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,19 mg/l.

### Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,030 µg/l.

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

**BACTERIOLOGIE** : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

**PHYSICO-CHIMIE** : 99,5% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Un dépassement ponctuel a été enregistré pour le paramètre bromates (11 µg/L) pour une limite de qualité fixée à 10 µg/L, non confirmé ultérieurement.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.esupotable.sainte.gouv.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex  
Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : [ars-dd32-sante-environnement@ars.sainte.fr](mailto:ars-dd32-sante-environnement@ars.sainte.fr)

## Annexe 5 : Indice protection ressource et taux de conformité

- SI\_EPDT4-Indicateurs SP\_ Synthèse par UGE (aep priv all) 2019.rep -



13 févr. 2020



UGE : 0002 COBAS

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : COBAS

Adr : 2 ALLEE D'ESPAGNE

BP147

33311 ARCACHON cedex

## Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Débit. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000009	DESBIEY	1501	ON	TE		04/06/1987		09/12/1987	80%
033000131	LA HUME I	903	ON	TE		20/12/1984		01/04/1985	80%
033000132	LA HUME II	856	ON	TE		30/05/1985		01/09/1985	80%
033000133	LA PASSERELLE	1580	ON	TE		13/06/1987		09/12/1987	80%
033000348	CAPLANDE 1	73	ON	TE		26/05/1987		09/12/1987	80%
033000349	CAPLANDE 2	1196	ON	TE		01/03/1989		03/11/1989	80%
033000351	CABARET DES PINS A'	3596	ON	TE		07/01/1985		01/04/1985	80%
033000352	COMMUNAL	129	ON	TE		09/01/1985		01/04/1985	80%
033000353	GOULUGNE BAS CAZAUX	254	ON	TE		13/01/2005	19/10/2010	01/06/2015	80%
033000354	LAC CAZAUX	6698	ON	TE	04/06/1999	20/07/2006	01/07/2003	03/12/2010	80%
033001368	PISENS	1232	ON	TE		10/07/1997		23/05/2003	80%
033002039	VILLEMARIE	1765	ON	TE		24/07/2000		23/05/2003	80%
<b>Indice consolidé /UGE</b>									<b>80,0 %</b>

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000608	LA HUME	TTP	1577	5		5	
033000609	LA PASSERELLE	TTP	1580	5		5	
033000770	CAPLANDE	TTP	1207	5		5	
033000773	COMMUNALE	TTP	370	2		2	
033000774	CABARET DES PINS	TTP	4731	6		6	1
033001368	PISENS	TTP	3353	6		6	
033002040	VILLEMARIE	TTP	1639	3		3	
033002706	L'ETOILE	TTP	4699	6		6	
033003589	LA CAONE	TTP	244	2		2	
033000432	COBAS	UDI	65952	177		177	
<b>Total</b>				<b>217</b>		<b>219</b>	<b>1</b>
<b>Taux de conformité</b>				<b>100,0 %</b>		<b>99,5 %</b>	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP